

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo.

Excusés : VULLIEZ André, CORBÉ-COUEDÉL Corinne, JORDAN Nermin, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 04 mars 2024

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 21h50

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 janvier 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 15 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Budget Arcades M57 – Adoption du compte de gestion et administratif 2023

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés		13 235.17		40 491.28	0.00	53 726.45
Opérations de l'ex.	9 897.26	0.00	4 796.07	37 938.83	14 693.33	37 938.83
TOTAUX	9 897.26	13 235.17	4 796.07	78 430.11	14 693.33	91 665.28
Résultats de clôture	3 337.91			73 634.04	3 337.91	73 634.04
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	3 337.91			73 634.04		76 971.95

Et ADOPTE le Compte de Gestion 2023 dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal, visé et certifié par Monsieur le Maire, Ordonnateur pour le compte de la commune du Lyaud, sans observations ni réserves.

Budget Arcades M57 – Affectation des résultats du CA 2023

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2023, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture 2023 comme suit :

- Section de fonctionnement Art. 002 73 634,04 € (recettes)
- Section d'investissement Art. 001 3 337,91 € (recettes)

Budget Principal M57 – Adoption du compte de gestion et administratif 2023

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>
Résultats reportés		179 139.58		895 078.93	0.00	1 074 218.51
Opérations de l'ex.	940 876.45	557 878.88	1 215 788.53	1 389 979.31	2 156 664.98	1 947 858.19
TOTAUX	940 876.45	737 018.46	1 215 788.53	2 285 058.24	2 156 664.98	3 022 076.70
Résultats de clôture		-203 857.99		1 069 269.71		865 411.72
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		-203 857.99		1 069 269.71		865 411.72

Et ADOPTE le Compte de Gestion 2023 dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal, visé et certifié par Monsieur le Maire, Ordonnateur pour le compte de la commune du Lyaud, sans observations ni réserves.

Budget Principal M57 – Affectation des résultats du CA 2023

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2023, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture 2023 comme suit :

- Section de fonctionnement Art. 002 895.078,93 € (recettes)
- Section d'investissement Art. 001 179.139,58 € (recettes)
- Section d'investissement Art. 1068 333.339,62 € (recettes)

Intégration des résultats du budget des Arcades dans le budget Principal

Conformément à la délibération n° 58/2023 adoptant la dissolution du Budget annexe « Les Arcades » et décidant de son intégration dans le Budget Principal, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'intégrer les résultats du budget des Arcades au budget principal comme suit :

Rappel affectation des résultats du CA 2023 - Budget Principal :

- Section de fonctionnement Art. 002 682 365,26 € (recettes)
- Section d'investissement Art. 001 203 857,99 € (dépenses)
- Section d'investissement Art. 1068 386 857,99 € (recettes)

Affectation des résultats du CA 2023 du Budget Arcades à intégrer au Budget Principal – Exercice 2024 :

- | | | |
|-----------------------------|----------|------------------------|
| ➤ Section de fonctionnement | Art. 002 | 73 634,04 € (recettes) |
| ➤ Section d'investissement | Art. 001 | 3 337,91 € (recettes) |

Soit un total :

- | | | |
|-----------------------------|-----------|-------------------------|
| ➤ Section de fonctionnement | Art. 002 | 755 999,30 € (recettes) |
| ➤ Section d'investissement | Art. 001 | 203 857,99 € (dépendes) |
| ➤ Section d'investissement | Art. 001 | 3 337,91 € (recettes) |
| ➤ Section d'investissement | Art. 1068 | 386 857,99 € (recettes) |

Budget Principal M57 – Vote du budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

En recettes : 1 673 521,30 €

En dépenses : 1 673 521,30 €

Section d'investissement :

En recettes : 2 760 749,34 €

En dépenses : 2 760 749,34 €

Résultats de la consultation à procédure adaptée ouverte pour la création d'une maison médicale avec commerces

Dans le cadre de la réalisation d'une maison médicale et de commerces sur la commune du Lyaud, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres relatif aux 15 lots.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 : BAYETTE / GIROD TP d'un montant de 586 566,26 € H.T,
- Lot n° 2 : DUFFOUR CONSTRUCTION BOIS d'un montant de 91 061,60 € H.T,
- Lot n° 3 : SAS GEORGES PLANTAZ d'un montant de 55 766,00 € H.T,
- Lot n° 4 : RBF FONTANEL d'un montant de 78 241,98 € H.T,
- Lot n° 5 : ORIEL d'un montant de 32 827,00 € H.T,
- Lot n° 6 : L'ENFANT DU LEMAN d'un montant de 112 715,00 € H.T,
- Lot n° 7 : RBF FONTANEL d'un montant de 63 630,80 € H.T,
- Lot n° 8 : AM CONSTRUCTION d'un montant de 19 788,22 € H.T,
- Lot n° 9 : GROUPE GABRIELI d'un montant de 57 509,90 € H.T,
- Lot n° 10 : ORONA SUD EST d'un montant de 22 100,00 € H.T,
- Lot n° 11 : JEAN MARIE JACQUET & CIE d'un montant de 15 672,50 € H.T,
- Lot n° 12 : SAS GEORGES PLANTAZ d'un montant de 36 496,00 € H.T,
- Lot n° 13 : EIB d'un montant de 164 689,06 € H.T,
- Lot n° 14 : VENTIMECA d'un montant de 159 300,35 € H.T,
- Lot n° 15 : EFG ETANCHEITE d'un montant de 13 227,08 € H.T.

Thonon Agglomération : Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes – observations définitives sur l'audit de performance concernant la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des observation définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur l'audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express (exercices 2017 et suivants) et des débats qui se sont tenus.

Demande de subvention : acquisition de feux de circulation

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'engager en 2024, l'installation de feux tricolores afin de sécuriser la circulation des usagers de la route et des piétons au niveau des entrées d'agglomération (Route d'Armoy et Route d'Orcier) et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

Demandes de subventions au titre du CDAS 2024

Sur propositions de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'engager en 2024 :

- L'acquisition d'une structure d'aire de jeu pour un montant de 8 834,85 € HT
- L'aménagement du Chef-lieu avec reprise des chemins piétonniers, du sens de circulation des véhicules et du rond-point du Djoss Bar pour un montant de 388 895,44 € HT

et sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre des Contrats d'Avenir et de Solidarité 2024.

Monsieur le Maire ajoute que deux autres demandes de subventions seront sollicitées pour la création d'un abri pour le pressoir qui sera installé sur la parcelle de l'ancien four, ainsi que pour la mise en place de rideaux sur la Halle afin de protéger les usagers en cas de vent.

Réseau des bibliothèques

Dans le cadre de la restitution du réseau des bibliothèques aux 7 communes ex-Collines du Léman, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention présentée par Monsieur le Maire.

Délibération instaurant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

A l'instar du SIVOM Armoy-Le Lyaud, Monsieur le Maire propose d'instaurer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle conformément au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le montant forfaitaire proposé par Monsieur le Maire.

Délibération instaurant la pratique du « No Kill » à l'Étang du Voua Bénit

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la pratique du « No Kill » (remise à l'eau obligatoire et sans mise à mort) à l'Étang du Voua Bénit.

Questions diverses

Aménagement Voua Bénit : Monsieur le Maire présente l'aménagement qui sera mis en place au Voua Bénit afin de protéger et faciliter les nidations des oiseaux et de protéger la faune vivant autour de cet étang.

Le bon à tirer « No Kill » est présenté à l'assemblée. Une modification sera effectuée suite aux remarques, notamment la mise en valeur de la définition du terme « No Kill ».

Subventions amendes de police : Monsieur le Maire informe que des demandes de subventions seront sollicitées auprès du Département pour le marquage de passages piétons au niveau du Chef-lieu.

Piézomètres : deux piézomètres sont installés au niveau de l'ancienne déchetterie de la commune. Il s'avère que ceux-ci sont bouchés. Il est nécessaire de les remettre en service afin de pouvoir réaliser les analyses d'eau.

Travaux Chef-lieu : les travaux avancent et se situent actuellement Rue de la Mairie. La prochaine étape sera au niveau de la montée de la Route des Cathelins.

Monsieur le Maire présente une modification du plan de circulation qui sera mis en place après les travaux d'assainissement. Cette modification permettra de faciliter la circulation des véhicules venant de la Rue du Quart d'Avaux et souhaitant se diriger Rue de la Fruitière en direction du groupe scolaire.

Carrières : Monsieur le Maire informe qu'un chemin situé aux carrières a été supprimé, en raison d'un pan de pierres qui s'est écroulé.

Bulletin municipal : Monsieur MEYNET remercie la commission de rédaction du bulletin pour leur travail.

Agenda :

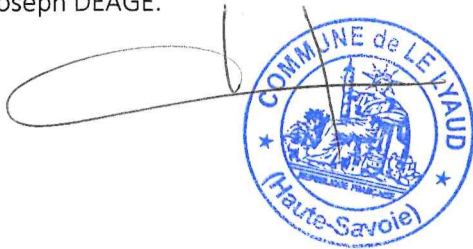
Trail Chamois Léman : 24 mars

Nettoyage de printemps : 06 avril à 08h30. Départ sur le parking du groupe scolaire.

Prochain Conseil Municipal : 08 avril 2024

Le Lyaud, le 12/03/2024

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Hubert Dubouloz.